

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Chargé(e) de la performance des organisations des établissements de santé

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ : Immobilier –Bâtiment- Infrastructures – organisation des services des établissements de santé – efficience des organisations

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ : Expert Immobilier (FP2IBI06)

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N° <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : Encadrement supérieur <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>
Poste ouvert aux : <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaires de catégorie A - Contractuels de niveau 3 - Agents UCANSS de niveau 6 	
Date de mise à jour : 22/11/2025	

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : **DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS ET DE L'AUTONOMIE**

Autres (adresse précise du site) : **ARS MARTINIQUE - CS 80656 FORT-DE-FRANCE**

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure – Agence Régionale de Santé : Créeé en avril 2010 dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, l'Agence Régionale de Santé de la Martinique est un Etablissement Public Administratif de 157 agents, en charge de l'organisation du système de santé, sur l'ensemble du territoire. Le Directeur général de l'ARS de Martinique a la responsabilité de l'organisation de l'offre de soins, de l'effectivité de la permanence des soins, de la définition des priorités en matière de prévention et d'offre médico-sociale sur le territoire. L'ARS de Martinique a également une compétence zonale (Martinique et Guadeloupe) et en cas de crise, est placée sous l'autorité du Préfet de Martinique qui assure la coordination de la réponse de l'Etat.

Missions de la Direction de l'Offre de Santé et de l'Autonomie (DOSA) : La direction coordonne la transformation de l'offre en santé et promeut l'amélioration du parcours des patients et des personnes accompagnées en favorisant la transversalité entre les secteurs sanitaire, médico-social et ambulatoire tout en répondant aux enjeux de qualité, d'efficience, d'innovation et de prévention. Elle assure la mise en œuvre des orientations régionales du PRS 3 et du PRAPS en portant une vision globale et territoriale.

Mission de la Direction déléguée à l'animation et à la coordination transversale (DDCAT) : la Direction déléguée à la coordination et à l'animation transversale est l'une des trois directions déléguées de la DOSA (avec les directions déléguées à l'autonomie et à l'offre de soins). Ses missions sont centrées sur les thématiques transverses au sanitaire et au médico-social : projets immobiliers, efficience, numérique, FIR, parcours.

Missions de la Cellule Investissement, Efficience, suivi budgétaire et financier : La Cellule anime et met en œuvre la politique d'investissement de l'agence (Plan de relance, Ségur de la santé, Plan séisme Antilles, Fonds de modernisation de l'investissement en santé - FMIS, Plan d'aide à l'investissement-PAI, Fonds d'intervention en région-FIR, ...) dans les domaines de l'immobilier, des équipements et des systèmes d'information en santé, et pour toutes les filières (sanitaire, médico-social, médecine de ville et de la prévention), en lien avec les directions déléguées de la DOSA, la Direction déléguée au pilotage et la coordination (SG), et les autres directions de l'agence.

Elle assure le secrétariat du Comité régional de l'investissement en santé (CRIS).

Elle accompagne les établissements de santé à la définition de leurs projets d'investissement et au montage des dossiers. Elle attribue les allocations de ressources et assure l'instruction des dossiers d'investissements en santé. Elle veille à la sécurité technique et juridique des projets, et de leur cohérence avec la stratégie territoriale des investissements en santé ainsi que de leur soutenabilité financière. Elle accompagne les établissements dans leur démarche d'efficience.

Pour ce faire, elle est garante de la qualité et des délais des processus à conduire, des expertises et consultations à mobiliser, en lien avec le Comité national de l'investissement en santé, ses comités de pilotage, la Direction générale de l'offre de soins et la Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie.

Effectif de la Cellule Investissement, Efficience, suivi budgétaire et financier : 5 (répartition par catégorie) : 4 catégories A et 1 catégorie B.

Lien hiérarchique : Le/la titulaire du poste est placé(e) sous l'autorité directe du Responsable de la Cellule Investissement, Efficience, Suivi budgétaire et financier.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

- Piloter la dimension « **performance** » des organisations des établissements de santé dans le cadre des projets d'investissement immobiliers :
 - Assurer un pilotage des investissements dans une logique de performance, d'efficience et de soutenabilité budgétaire des projets. L'expertise financière sera assurée par un chargé de mission de la cellule investissement de l'ARS ;
 - Contribuer à la performance des organisations des établissements de santé (activités médico-soignantes, organisation RH, projet d'accompagnement des résidents des structures médico-sociales) ;
 - Organiser et mettre en œuvre une démarche d'efficience des projets immobiliers portés par les établissements de santé ;
 - Favoriser la rationalisation des ressources et les mutualisations territoriales (tant sur les fonctions soignantes que sur les fonctions support) ;
 - Etablir les liens entre l'Agence Nationale de l'Appui à la Performance (ANAP) et les établissements de santé, suivre et accompagner les projets performance ;
- Assurer l'animation des acteurs dans le cadre du déploiement des projets d'investissement régionaux (établissements et structures concernés, élus, partenaires locaux et nationaux, ...)
- Sécuriser la cohérence des projets et leur soutenabilité financière :
 - Assurer la cohérence des projets en termes d'offre de soins (adéquations aux besoins du territoire, analyse du nombre de lits, des taux d'occupation...),
 - Sécuriser la trajectoire financière des établissements engagés dans des projets d'investissement (analyse financière et budgétaire des PGFP et EPRD, respect des référentiels de ratios financiers en fin de projet). Sont concernés les PGFP socle de l'article 50 LFSS et les PGFP des nouveaux projets d'investissement,
 - Le cas échéant participer à la démarche de plan de retour à l'équilibre en lien avec les directions déléguées de la DOSA afin d'ancrer les projets d'investissement dans un processus d'efficience, en fonction des analyses médico-économiques réalisées,
 - Participation aux réunions de dialogue de gestion avec les établissements de santé,
 - Contribuer au développement d'outils de pilotage et suivre la programmation et la gestion des crédits d'investissement,

- Instruction des dossiers, assurer le lien avec les établissements, rédaction de courriers, suivi des recommandations,
- Participation à l'élaboration de dossiers d'investissement des établissements de santé, à leur instruction en vue du passage en CRIS ou en CNIS, et aux revues de projet d'investissement.

Activités annexes :

- Participation à la gestion de crise
- Participation aux astreintes
- Participation à des missions d'inspection-contrôle le cas échéant en personnalité qualifiée

Partenaires institutionnels :

Etablissements de santé, Etablissements médico-sociaux, ANAP, DGOS, Services de l'Etat dont Préfecture, Unions Régionales des professionnels de santé, CPTS, ordre des médecins, CGSS, DRSM...

Spécificités du poste / Contraintes :

Des compétences indispensables sont attendues pour répondre à l'étendue du poste et à ses enjeux : organisation, réactivité, adaptabilité, connaissance des organisations internes des établissements de santé. Une continuité de service est attendue entre les deux cadres A de la Cellule Investissement en charge du suivi des projets immobiliers.

PROFIL DU POSTE

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Connaissances

Environnement institutionnel et administratif de la santé et des établissements sanitaires et médico-sociales : organisation, missions et fonctionnement des services.

Maîtrise des principes d'analyse des activités des établissements sanitaires et médico-sociales (données PMSI, maquettes organisationnelles RH)

	Niveau de mise en œuvre		
Savoir-faire E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau 1)	E (4)	M (3)	A (2)
Capacités rédactionnelle et orale		X	
Capacité d'initiative et de réactivité		X	
Capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction / Communication et aisance relationnelle		X	
Gestion de situations de crise		X	
Conduite de réunions		X	
Accompagnement de démarche performance		X	
Capacité d'organisation et de priorisation		X	
Réalisation de diagnostics		X	
Alerter sur une situation à risque		X	
Compétence informatique et statistique		X	
Conduite de projets		X	
Conception d'outils de gestion et des tableaux de bord de pilotage		X	
Capacité d'analyse et de synthèse		X	
Formulation de préconisations d'amélioration de la performance		X	
Sens de l'écoute et du dialogue		X	

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)

Savoir être⁽¹⁰⁾ Il est recommandé d'indiquer au moyen de * les savoir-être structurants attendus**

Sens aigu des responsabilités dans son rôle d'expert

Rigueur professionnelle

Diplomatie

Grande capacité d'initiatives personnelles

Sens des relations humaines

Qualités relationnelles

CANDIDATURE

Contact

Gaëlle DISY, Secrétaire Générale : gaelle.disy@ars.sante.fr

Catherine MURAT, Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie : catherine.murat@ars.sante.fr

Date de prise de poste souhaitée : Au plus tôt

Date limite de dépôt : 18/01/2026

CV + lettre de motivation à envoyer : ars-martinique-recrutements@ars.sante.fr